BULLETIN MUNICIPAL

POULE-LES ÉCHARMEAUX

Automne 2019

N°72

Le mot du Maire

La révision du Plan Local d'Urbanisme arrive dans sa dernière phase : finalisation des documents, arrêt en conseil municipal, consultation des Personnes Publiques Associées et enfin l'ouverture de l'enquête publique conjointement avec la COR pour le zonage de l'assainissement et des eaux pluviales. Il sera ensuite approuvé en conseil municipal.

La nouvelle collecte des déchets mise en place par la COR va être évaluée, comme prévu, début octobre alors plutôt que de polluer l'environnement ce qui, au final, coûte à l'ensemble de la collectivité, soyons responsables en faisant état de nos remarques qui ne peuvent que faire évoluer la collecte.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui s'installent sur notre commune, le conseil municipal se tient à leur disposition pour toute demande.

D'ores et déjà, retenez la date des vœux du maire le samedi 11 janvier 2020 et bien sûr celle du scrutin des élections municipales le 15 et le 22 mars 2020.

Joëlle Couleur

Les manifestations

NOVEMBRE

Lundi 11 : commémoration 11 novembre à 11h 45

Samedi 16 : élaboration du calendrier 2020 à 10h

Samedi 16 : concours belote de l'Association des Familles

Samedi 23 : fête de la St Cécile par le Réveil de la Montagne

Dimanche 24 : bourse aux jouets et marché de Noël par l'Association des Familles

OCTOBRE

Dimanche 20 : journée découverte de la chasse communale

Dimanche 27 : vente de saucissons au gène par le FCLP

Dimanche 27 : vente fleurs de la Toussaint par l'Association des Familles

DÉCEMBRE

Dimanche 1er : repas des anciens sapeurs-pompiers

Mercredi 4 : don du sang de 17h à 19h

Vendredi 6 : téléthon à 17h

Samedi 14 : spectacle de L'École Saint-Martin

Jeudi 19 : repas et spectacle de Noël des enfants des écoles

Samedi 21 : repas de Noël des anciens

Samedi 11 janvier 2020 : Vœux du Maire à 18 h

Dans ce numéro

Informations pratiques	P : 2
Comptes rendus des conseils municipaux	P : 3 à 6
Les assistantes maternelles	P : 6
Travaux d'aménagement du cimetière	P : 7
Qui est en charge de l'élagage ?	P : 8
École publique - École Saint-Martin	P : 9
La parole aux Associations	P : 10 à 11
Salles, terrains communaux et vie associative	P : 12

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Ouverture au public :

Lundi, vendredi : **14 h 00-17 h 00**
Mardi, mercredi, jeudi, samedi : **9 h 00-12 h 00**

Tel. : 04 74 03 64 48
Fax : 04 74 03 68 71
adresse mail :
secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Recherches généalogiques :

vendredi 15 h 00-16 h 30

Adresse du site internet :

https://www.poulelesecharmeaux.fr

Fermeture pour congés

24 et 26 décembre

31 décembre et 2 janvier 2020

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture :

Mardi **: 8 h 00 -12 h 00**

Mercredi **: 8 h 30 -12 h 00**

Jeudi **: 8 h 00-12 h 00**

Vendredi : **8 h 00-12 h 00/14 h 00-16 h 00**

Samedi : **8 h 00/12 h 00**

Tél : 04 74 60 14 79

Fermeture pour congés

Du 24 décembre au 2 janvier inclus

ATTENTION :

Les articles pour le prochain bulletin municipal doivent parvenir

avant le 4 janvier 2020
pour parution début février

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Mercredi de 10 h à 11 h 30
Jeudi de 16 h à 18 h, samedi de 9 h 30 à 11 h 30

QUELQUES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

S'adresser à la mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Démarche avant le **31 janvier 2020** pour les élections municipales des **15 et 22 mars 2020**.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE (valable 15 ans)

Les cartes établies entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 sont également valables 15 ans.

Prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'une station biométrique (Beaujeu/Lamure/Monsols) qui précisera les pièces justificatives nécessaires. Le délai est de 2 mois. Gratuit sauf en cas de perte ou de vol.

PASSEPORT (valable 10 ans)

Prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'une station biométrique (Beaujeu/Lamure/Monsols) qui précisera les pièces justificatives nécessaires. Le délai est de 1 mois. Le coût est de 86€ pour les majeurs, 42€ pour les 15 à 18 ans, 17€ pour les moins de 15 ans.

DÉCHÈTERIE St NIZIER d'AZERGUES

Tél : 04 74 02 01 51

lundi de 14 h à 17 h 30,

mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30

jeudi de 9 h à 12 h

samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30

BULLETIN MUNICIPAL

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les questions diverses sont accessibles sur le site ou disponibles en mairie

Vendredi 14 juin 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Anne FIMBEL ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY
Excusés : Raphaël CODELLO pouvoir à Joëlle COULEUR ; Aymeric CHAMPALE pouvoir à Jean-Baptiste BÉROUJON
Secrétaire de Séance : Bernadette LABROSSE

Le compte rendu de la séance du 10 mai 2019 est approuvé.

INTERCOMMUNALITE

1 Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien dans le cadre d'un accord local : Mme le Maire expose : la composition du conseil communautaire de la COR pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux : **selon un accord local** permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes-membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévue au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes-membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes-membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes- membres de la communauté.
A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, **selon la procédure légale** [droit commun], le Préfet fixera à 63 sièges [droit commun], le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT. Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale. Il a été envisagé de conclure, entre les communes-membres de la communauté un accord local, fixant à 66 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :
Il est demandé au conseil municipal de fixer à 66 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires élus	Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires élus
TARARE	10 532	11	SAINT-NIZIER-D'AZERGUES	792	1
THIZY-LES-BOURGS	6 036	6	SAINT-JUST-D'AVRAY	752	1
VINDRY-SUR-TURDINE	5 095	5	JOUX	683	1
AMPLEPUIS	5 024	5	CLAVEISOLLES	664	1
COURS	4 519	5	SAINT-VINCENT-DE-REINS	644	1
SAINT-ROMAIN-DE-POPEY	1 558	2	RONNO	631	1
SAINT-FORGEUX	1 493	2	ANCY	628	1
CUBLIZE	1 268	2	LES SAUVAGES	628	1
SAINT-JEAN-LA-BUSSIERE	1 220	2	SAINT-MARCEL-L'ECLAIRE	509	1
GRANDRIS	1 163	2	AFFOUX	358	1
POULE-LES-ECHARMEAUX	**1 099**	**2**	CHENELETTE	327	1
LAMURE-SUR-AZERGUES	1 048	2	RANCHAL	317	1
VALSONNE	932	2	SAINT-BONNET-LE-TRONCY	310	1
SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE	903	1	MEAUX-LA-MONTAGNE	239	1
CHAMBOST-ALLIERES	833	1	SAINT-APPOLINAIRE	207	1
			DIEME	194	1

de l'Ouest Rhodanien, dans le cadre de l'accord local, réparti comme énoncé et de d'autoriser Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Le conseil municipal, à la majorité, approuve (1 abstention, 13 voix pour).

PERSONNEL

2 Augmentation temps de travail ATSEM : Mme le Maire rappelle que Mme Renaud, agent des écoles maternelles, a été recrutée en 2003 sur un poste à temps complet. A sa demande, pour l'éducation de ses enfants, son temps de travail a été diminué, puis à nouveau augmenté lors des rythmes scolaires. Mme le Maire informe qu'actuellement Mme Renaud effectue 33h10 + des heures complémentaires. Au vu de ces éléments, le temps de travail de Mme Renaud, ATSEM, sera modifié en temps complet, soit 35h annualisées, à partir du 1er septembre 2019.

ECOLE

3 Approbation du règlement de la garderie municipale : Mme le Maire donne lecture du règlement garderie municipale et précise que les dossiers d'inscription cantine et garderie seront à déposer auprès du secrétariat de mairie avant le 31 juillet. De plus, la signature des parents sur les règlements cantine et garderie est demandée. Il est aussi rappelé que la garderie est un service gratuit, pour les enfants à partir de 3 ans et réservé aux parents qui travaillent. Il est également envisagé, avec la commission, de créer ces règlements de façon ludique, afin que les enfants se l'approprie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

BATIMENTS

4 Rénovation de la salle municipale : M. Troncy, adjoint, expose le projet de rénovation de la salle municipale proposé par Mme Cinquin, Architecte. Il est envisagé d'installer des toilettes sèches PMR (accessibles) plutôt qu'une cabine automatique. Cela permettrait une économie sur le montant total des travaux (3 fois moins cher), afin de réaliser l'isolation acoustique (salle bruyante) ainsi que le remplacement des menuiseries. Mme Cinquin, présentera le projet ainsi que l'estimation des travaux à la prochaine réunion de conseil municipal. Il est demandé aux conseillers de se positionner sur ce projet. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition des toilettes sèches.

5 Local commercial Place de l'Eglise : Mme le Maire informe que M. Marle met fin au bail pour le local situé 3 Place de l'Eglise, au 31 juillet prochain.

6 Location salle des fêtes pour activité pilâtes : Suite à une demande reçue par courrier, le conseil municipal approuve la location de la salle des fêtes pour la mise en place de cours de pilâtes (renforcement musculaire doux) au tarif de 154 € / an. Ces cours se dérouleront les lundis soir après les cours de sophrologie, à partir de septembre prochain.

URBANISME

7 Droit de préemption : Le conseil municipal décide à la majorité (13 voix, 1 abstention) de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AB 282, 285, 259 et 368.

8 Plan Local d'Urbanisme : Mme le Maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu mardi 11 juin, où a été présenté le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP), le projet de règlement ainsi que les cartes de zonage. L'arrêt du projet du PLU aura lieu probablement en septembre suivi de l'enquête publique. L'approbation du PLU est programmé en janvier 2020. Mme le Maire informe que la durée du PLU a été modifiée à une quinzaine d'années.

VOIRIE – EAU

9 Chemin de Pierre Longue : Mme le Maire donne lecture des courriers reçus de certains habitants du hameau précisant qu'ils ne souhaitent pas que la voie soit condamnée en impasse, et que d'autres travaux peuvent être envisagés. Une commission hameaux/voirie prendra en charge le dossier.

10 Fibre Orange : Mme le Maire rappelle qu'une réunion est prévue le 28 juin à Chénelette avec les élus de chaque commune.

11 Cimetière du Bourg : M. Hoffmann, adjoint, expose le projet d'aménagement des allées. M. Déal demande si les eaux de pluies peuvent être récupérées et ne pas les rejeter dans l'étang. M. Hoffmann se renseignera si cela est possible. Il est rappelé que ce dossier fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département. Le lancement de l'appel d'offres est prévu fin juin, afin que les travaux débutent en septembre.

12 Hameau de Chansaye : M. Hoffmann rappelle le projet d'aménagement de ce hameau. Il donne lecture des devis :

Radars pédagogiques avec système solaire : Sté SES 5 200,80 € ttc / Sté Elan Cité 4 790,88 € ttc ;

Réalisation passages piétons : Sté Proximark = 4 002 € ttc / Sté Solmark = 3 744 € ttc

M. Hoffmann précise que la Sté Elan Cité a équipé la commune de St Nizier d'Azergues. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les devis des sociétés Elan Cité et Solmark, pour un coût total de 8 534,88 € ttc. Il est rappelé qu'une demande de subvention au titre des amendes de police a été sollicitée auprès du Département.

13 Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable : Mme le Maire rappelle que la commune de Poule-Les Écharmeaux dispose de sa propre alimentation en eau potable. Cette mission est confiée à SUEZ Eau France, dans le cadre d'une délégation de service public, depuis le 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2025. Le CGCT (art L.2225-5) prévoit pour chaque exercice, la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour tout service compétent en eau potable notamment. Ce rapport a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement du service par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service. Après validation par l'assemblée délibérante, ce rapport est mis à la disposition du public et transmis pour information au Préfet. Le conseil municipal approuve ce RPQS à l'unanimité.

Vendredi 26 juillet 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Anne FIMBEL ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Excusée : Isabelle PETIT pouvoir à Bernadette LABROSSE

Secrétaire de Séance : Anne FIMBEL

Le compte rendu de la séance du 14 juin 2019 est approuvé.

BATIMENTS

1 Salle Municipale : Mme Cinquin, Architecte, présente le projet de rénovation de la salle municipale et précise que plusieurs désordres ou non conformités ont été constatés lors de l'état des lieux :

Salle thermiquement énergivore, sans isolation en plafond, ni en façade Nord

Charpente avec une flèche importante en faitage (renforcement par tirant métallique réalisé en juillet dernier)

Non conformités aux règles d'accessibilité : largeurs de portes, ressaut trop important en porte d'entrée, absence de toilette PMR

Faux plafond non conforme : absence de détection incendie dans les combles (obligatoire si salle classée en ERP 4ème catégorie)

Volet cuisine non coupe-feu, porte de la chaufferie non coupe-feu (à faire vérifier)

Dans le projet présenté par Mme Cinquin, il est proposé de

Créer des toilettes pour enfants avec deux lavabos et un toilette standard

Réaliser un toilette PMR dans la salle et d'externaliser le toilette public

Créer une ouverture à l'Ouest pour bénéficier d'une belle vue et de la lumière naturelle du Sud Ouest

Réaliser des espaces de rangements pour chaises et tables en cloisons « phoniques »
Réaliser une isolation extérieure + remplacement des menuiseries
Ce projet fait apparaître une estimation largement supérieure à notre prévision = 179 684 € ht (150 600 € de travaux sans les options + 29 084 € d'études et de maîtrise d'œuvre). Mme Cinquin précise que la COR attribue des subventions dans le cadre des rénovations thermiques. Il convient également de réaliser un diagnostic amiante. Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion. Mme le Maire retire de l'ordre du jour la demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de la COR.
2 Salle municipale : Mme le Maire informe que suite à l'épisode climatique du 20 juillet, la salle ayant été inondée, il s'est avéré que la couverture du toit présentait des défaillances. Les tuiles les plus poreuses ont été changées en urgence ce jour (afin d'éviter une inondation avec les orages annoncés) et à la suite un devis estimatif a été reçu. D'autres devis seront sollicités. Celui-ci sera approuvé lors de la réunion de conseil municipal de septembre.
3 Local commercial 3 Place de l'Eglise : Mme le Maire donne lecture d'un mail pour une éventuelle installation en snack/restauration rapide. Un deuxième contact prochainement mais rien de plus précis pour l'instant.
4 Ecole : le toit de la classe CP/CE1 pose des soucis d'étanchéité. Mme le Maire donne lecture du devis de Monsieur Plasse = 4848,84 € ht (66 m2 de tuiles remplacées). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

5 Bancs de covoiturage : Mme le Maire expose ce projet qui est à l'origine d'un groupe d'habitants du Haut Beaujolais : un banc accompagné d'un panneau lumineux fixé sur un mât avec l'inscription COVOITURAGE sera installé. Comment cela va-t-il fonctionner ? La personne qui n'a pas ou ne souhaite pas utiliser de voiture s'assied sur le banc et choisit sa destination à l'aide d'un petit boîtier intégré au système. Celle-là s'affiche sur le panneau. Les conducteurs, en passant en voiture, voient le panneau et la direction indiquée. Un conducteur allant au même endroit peut s'arrêter et embarquer le passager. Ce projet sera porté par la COR qui a la compétence transport à l'intérieur de la communauté. Il sera mis en place à titre d'expérimentation pendant un an sur cinq communes : Saint Nizier d'Azergues (un banc), Claveisolles (1 banc), Lamure sur Azergues (2 bancs), Grandris (1 banc) et Chambost-Allières (1 banc). Si le dispositif fonctionne, il pourra être élargi à d'autres communes.
6 Sytral/Cars du Rhône : Mme le Maire informe que depuis le 4 mars 2019, les horaires de la ligne 448 de Poule Bourg à Gare de Tarare ont été modifiés. Seul le car de 6h30 est maintenu (7h02 et 7h27 ayant toujours des retards) pour un retour à 19h37 (fiche horaire mis en place suite aux travaux de septembre 2018).
7 Randonnées pédestres en Beaujolais vert : Le premier tome des randonnées pédestres en Beaujolais Vert, a été édité. Ce guide recense toutes les randonnées qui empruntent le maillage du PDIPR mis en place par le Département du Rhône. C'est la finalisation de 18 circuits intercommunaux.
8 Couverture médicale/projet de télémédecine : Mme le Maire informe que nous avons l'accord de la région pour subventionner son installation, de l'ARS pour prendre en charge les actes de l'infirmier, la COR accepte le cofinancement (80% Région et 20% COR) et la mise à disposition d'un local dans la maison médicale. Un séminaire de contact est prévu courant septembre 2019 : rencontre entre les élus, les professionnels de santé et les internes en médecine pour une présentation du territoire autour d'un buffet organisé par les huit communes avec visite de l'hôpital de Grandris. Il faut absolument attirer ces jeunes médecins sur notre secteur mais ce contact ne pourra se réaliser sans la participation de chaque commune aux frais à hauteur de 250 € (buffet, hébergement le soir au Domaine des Mollières à Grandris). Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord (de principe) pour la participation de 250 €.
9 Projet de maison de service au public : suite à la réunion des Maires de la Haute Vallée d'Azergues, l'ADHA projette la création sur la commune de Lamure d'un point d'assistance et d'information du public pour les démarches administratives. Différentes demandes d'aides de financements seront sollicitées (état, COR, organismes) mais cela nécessiterait l'engagement des communes à hauteur de 1€ à 1€ 50 par habitant (un salarié nécessaire). Ce service d'assistance et d'information déjà en place au sein de notre mairie, le conseil municipal se prononce contre la création d'une Maison de Service au Public (13 voix contre, 1 abstention).
10 Projet d'épicerie sociale et solidaire : Mme le Maire informe qu'une épicerie sociale et solidaire, sous forme associative, est en projet sur la commune de Lamure. Des demandes d'aides à l'Etat et aux communes du secteur, pour le local et l'équipement, seront sollicitées. L'approvisionnement proviendra des banques alimentaires et la gestion par des bénévoles. Ce projet sera à suivre.
11 Collecte des déchets : Mme le Maire rappelle le nouveau mode de collecte des déchets ménagers. Une information de la COR a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré satisfait de ce nouveau mode.
12 Zone humide : Une étude hydrologique est prévue. Des subventions ont été sollicitées. M. Déal déplore que la COR paie de telles études, et oublie l'entretien du sentier. Mme Fimbel déplore également l'accueil du public sur la zone (manque de panneaux d'informations, livret toujours pas réédité, etc..) d'où la difficulté de comprendre la signification d'une zone humide.

PERSONNEL

13 Fin de la convention d'intérim : Mme le Maire informe que l'emploi que Madame Vallet occupait en intérim avec le CDG, toilettes des salles, ménage de la médiathèque et service au restaurant scolaire (10 h annualisées) est devenu vacant. Elle précise également qu'une telle mission avait un coût supplémentaire pour la commune : 41,51 € par mois de frais de gestion (en sus du salaire). Madame Cellier assure le remplacement jusqu'au 17 août mais il y a nécessité de recruter au 1er septembre une personne et, ceci, en créant un emploi permanent par voie contractuelle sur les 10 h/semaine (annualisées). Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. L'agent sera chargé des fonctions suivantes : surveillance et service restaurant scolaire (5h), entretien médiathèque (1h), toilettes des salles (4h). Le contrat sera conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Le conseil municipal approuve à la majorité (12 pour, 2 abstentions) de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet à raison de 10 h par semaine (périodes scolaires) et 5 heures par semaine (périodes vacances scolaires), au grade d'adjoint technique à compter du 1er septembre 2019 et autorise Mme le Maire à recruter cet agent.

VOIRIE – EAU

14 Aménagement des allées du cimetière : Une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes a été déposée. Mme le Maire rappelle l'estimation réalisée par le cabinet d'études. M. Hoffmann, informe que l'appel d'offre a été lancé sur la plateforme des marchés publics. La date limite de réception des offres était fixée au 18 juillet. Dix dossiers ont été retirés, mais une seule entreprise a envoyé une offre. M. Hoffmann donne lecture de l'offre de l'entreprise Eiffage qui s'élève à 98 486,25 € ht, soit 40 % au-dessus de l'estimation. Mme le Maire donne les 4 solutions possibles : relancer la procédure, négociation avec l'entreprise, marché négocié sans concurrence, ou l'abandon du projet. M. Hoffmann informe que l'entreprise Eiffage a transmis une nouvelle offre avec des prix à la baisse, mais également une modification du projet : suppression des caniveaux en U, ceux-ci seront réalisés en enrobé.

L'offre négociée d'Eiffage s'élève à 77 693,85 € ht. Le conseil municipal approuve l'offre à la majorité (2 contre, 2 abstentions, 10 pour) et autorise Mme le Maire à signer le marché.
15 France Mobile – couverture réseau : une plateforme nationale pour faire remonter les problèmes de couverture mobile sur le territoire est disponible pour les élus uniquement. Il conviendrait de signaler les lieux-dits suivants : Pey, Chanrion, Lafont, Prunier, Chavanne, Longefay.
16 Expérimentation TER : le car a beaucoup de difficultés pour tourner rue du Souvenir lors des sorties d'écoles d'où une proposition d'arrêt vers la place des Platanes et devant le parking en face du café des sports, ceci sans arrêt prolongé. Si l'essai est concluant, le massif de cette place serait modifié. Réflexion à mener aussi sur un aménagement des deux virages à l'entrée du village afin de conserver sans danger le passage dans le centre bourg.

URBANISME

17 PLU-révision : Mme le Maire informe que le commissaire enquêteur a été nommé.
18 Durée du PLU : Le PADD a été débattu le 12 juillet 2018. Suite aux remarques du SCOT et la DDT lors de la réunion avec les Personnes Publiques Associées du 14 mai 2019, il convient de modifier la durée du PLU afin de ne pas réduire le nombre de logements et d'hectares à construire. Mme le Maire propose que « le PLU raisonne sur une quinzaine d'années (page 8 du PADD) » (au lieu de dix). Le conseil municipal approuve à la majorité (1 contre, 1 abstention, 12 pour).
19 Edification de clôture : Le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme. A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme. L'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune ; celle-ci a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du PLU dans un but de qualité du paysage urbain ; l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU. Le conseil municipal décide à la majorité de soumettre l'installation des clôtures à la procédure de déclaration préalable (2 contre, 12 pour).

FINANCES

20 Décision modificative n° 1 Budget Communal : Le conseil municipal approuvé à la majorité la décision modificative ci-dessous (1 abstention) :

Désignation	Dépenses	Recettes	Explications
R 7482 : Compensation perte taxe droits mutation		-35 000.39 €	erreur d'imputation pour la recette "droits de mutation" et ajustement des crédits
R 7381 : Taxe aditionnelle droits mutation		54 335.12 €	suite à notification du montant à percevoir
R 7022 : Coupes de bois		20 000.00 €	recettes supplémentaires
R 773 : Mandats annulés exercice antérieurs		3 000.00 €	recettes supplémentaires (régularisations de cotisations salariales)
TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES		**42 334.73 €**	
D 202 : Frais documents urbanisme (PLU)	9 000.00 €		révision du plu (honoraires Latitude + comissaire enquêteur + parution journaux)
D 21316 : Travaux cimetière	33 334.73 €		programme travaux 2019, prévision BP 24 502 €
TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	**42 334.73 €**		
D 023 : Virement à la section d'investissement	42 334.73 €		écritures budgétaires à passer afin de verser les recettes de fonctionnement en
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	42 334.73 €		investissement

ECOLE – SPORTS – LOISIRS

Cantine - projet de règlement ludique : la commission s'est réunie le 2 juillet dernier pour mettre en place un règlement du restaurant scolaire adapté aux enfants selon les âges et qui, après travail avec ceux-ci, sera affiché dans la salle municipale. Une autre réunion est à prévoir pour poursuivre cette élaboration.
La Sapinoise : passage sur la commune le 21 septembre 2019, une rencontre est prévue pour clarifier le parcours.
Journée Intergénérationnelle : elle aura lieu le lundi 14 octobre à Grandris, elle concerne les personnes nées en 1954 et avant.

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES EN ACTIVITÉ SUR NOTRE COMMUNE

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BERTHILIER	Ghislaine	431 Route de la Combe	04-74-66-48-62
DEBISE	Évelyne	699 Rue Centrale	04-74-03-74-50
JONARD	Martine	25 Petite Rue	04-74-03-73-81
LABROSSE	Bernadette	5 Croix de la Germolière	04-74-03-74-44
LONGEFAY	Fabienne	80 Chemin de Ratigner	04-74-03-68-62
PATAY	Sophie	1668 Route de Ranchal	06-08-90-93-84
PEREZ	Sonia	1621 Route du Suchet	07-69-07-83-11
PROTHERY	Séverine	205 Chemin du Château de la Ronze	04-74-03-61-81
SAUGEY	Fabienne	27 Passage des Enfants	04-74-03-15-49

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux d'aménagement du cimetière du bourg.

L'aménagement souhaité concerne les cheminements de desserte et l'évacuation des eaux pluviales.

En effet, les pentes en place sont importantes 16% en moyenne et génèrent une vitesse accélérée d'écoulement des eaux pluviales entrainant la dégradation hétérogène des cheminements sous l'effet des forces érosives naturelles des eaux.

À chaque forte pluie, les agents communaux étaient mobilisés pour remettre en forme les allées.

Il convient aussi de prévoir une fontaine à eau au point bas du cimetière côté salle des fêtes pour faciliter l'entretien des sépultures.

Cet aménagement fait suite également au plan de désherbage adopté par la commune.

Pour rappel, il est interdit d'utiliser des produits désherbant depuis le 1er janvier 2017.

Voici la proposition d'aménagement.

Étant dans un cimetière, il convient en priorité de récupérer toutes les eaux pluviales en imperméabilisants au maximum les zones d'écoulement (cheminement traités en enrobés), ou en mettant en place un drainage (cheminement traités en engazonnement) afin de sauvegarder tous les ouvrages en place.

L'évacuation des eaux se fera par la mise en place de grilles de récupération.

Toutes les allées descendantes et l'allée principale transversale du haut seront traitées en enrobé soit 1000 m2.

Les travaux ont débuté début septembre pour une durée d'environ 1 mois.

Le coût total des travaux s'élève à 93 000.00 € TTC. Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès du département et de la région pour un financement possible à hauteur de 50 %.

Vue du cimetière avant les travaux

Vue du cimetière pendant les travaux

QUI EST EN CHARGE DE L'ÉLAGAGE ?

https://www.enedis.fr/l-elagage-et-la-securite

Le propriétaire ou locataire selon 3 situations

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage si vous êtes dans l'une des situations suivantes.

1 L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

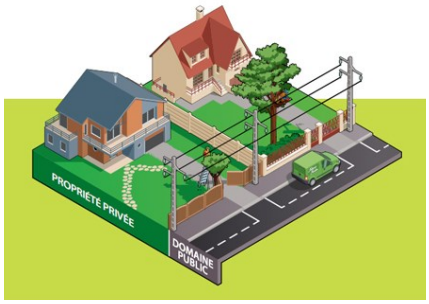

2 L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé.

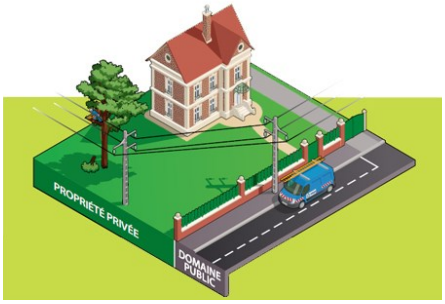

3 L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété.

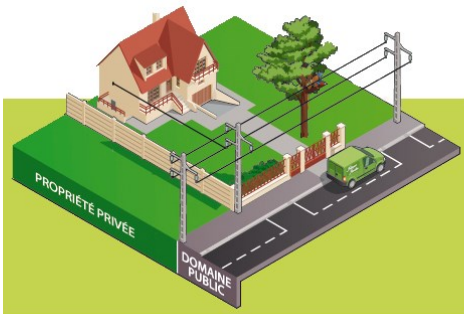

IMPORTANT

- En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, est responsable des dommages causés sur la ligne. Nous demandons donc la réparation des préjudices subis.
- L'élagage doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes

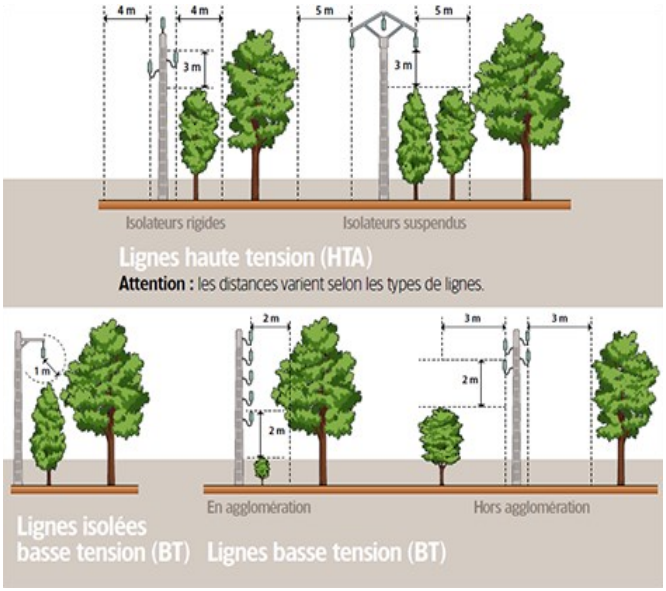

Conseils pratiques

- Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- Entretenez régulièrement votre végétation.

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Enedis dans les autres cas

Le Code de l'Énergie nous reconnaît le droit de « *couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages* ».

Si nous sommes en charge de l'élagage des végétaux, vous êtes informés au préalable.
Nos équipes se chargent ensuite de ranger le bois et les branches coupés en bordure de tranchée et les laissent à votre disposition.
En tant que propriétaire du terrain, vous restez propriétaire du bois et des branches coupés.
L'évacuation se fait uniquement sur votre demande et avec l'accord de l'entreprise.

ÉCOLE PUBLIQUE 04 74 03 70 66

Présentation de l'école.

Pour cette rentrée 2019, l'effectif total de l'école est de 60 élèves.
Les élèves sont répartis de la façon suivante :

- Classe de Mme Perret : toute petite section, petite section, moyenne section et grande section.
- Classe de Mme Giroudon : Grande section - CP - CE1.
- Classe de Mme Martin : CE2 - CM1 - CM2.

Les élèves de toute petite section sont accueillis deux matinées par semaine. Pour rappel, les enfants âgés de 3 ans (nés en 2016) doivent accéder à l'instruction. Il est encore temps d'inscrire vos enfants, pour cela vous pouvez contacter l'école.

Mme Renaud intervient dans la classe de Mme Perret, et Mme Sapin dans la classe de Mme Giroudon. Elles assurent également les temps périscolaires. Mme Servettaz intervient dans la classe de Mme Martin en tant qu'AESH.

La direction de l'école est assurée par Mme Martin.
Les rythmes scolaires :

⇒ Semaine de quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
⇒ Les horaires de l'école : 8h45-11h45 et 13h30-16h30

Les projets pédagogiques.

- Toutes les classes participeront au grand prix des incorruptibles (c'est un projet de lecture).
- Des sorties pédagogiques liées aux projets cirques seront proposées aux élèves.
- L'activité « piscine » est reconduite pour les élèves de Grande Section – CP – CE1, elle aura lieu de fin avril à début juillet.
- Comme les années précédentes, un important travail d'écriture et de lecture sera mis en place dans le cadre de l'élaboration du journal scolaire.

Renseignements d'ordre pratique.

⇒ Les enfants sont accueillis à partir de la toute petite section, enfants nés en 2017. Lors de l'inscription, merci de vous munir de votre livret de famille, du carnet de vaccination de l'enfant et du certificat de radiation de l'école précédente, en cas de scolarisation antérieure. Vous pouvez rencontrer les enseignantes en téléphonant au 04 74 03 70 66.
⇒ Un restaurant scolaire municipal est à la disposition des enfants, à partir de 3 ans. Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont pris en commun par les élèves des deux écoles, à la salle municipale.
⇒ Une garderie gratuite fonctionne à l'intérieur des locaux scolaires à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h.

Bonne rentrée à tous. Les enseignantes.

****

ÉCOLE SAINT-MARTIN : la période estivale

Début juillet, afin de terminer l'année en beauté et de dire au revoir à nos 8 CM2, nous sommes partis passer une journée au mont Saint Rigaud. Les enfants ont pu découvrir ou redécouvrir les plaisirs de la promenade en forêt, de la construction de cabane, la source du Saint Rigaud, les jeux de plein air, la vue du haut de la tour et enfin le pique-nique. Cette journée s'est terminée par un grand goûter partagé par les parents, les enfants et l'équipe pédagogique. C'est aussi lors de ce moment que les CM2 ont reçu un cadeau pour leur départ en 6°.

Le mois d'août a été très calme ; la nature évoluant à son rythme. Nos poules vagabondaient dans le pré pendant que nos légumes poussaient tranquillement. C'est ainsi que nous avons découvert en septembre, lors de la reprise, des légumes en devenir, à ramasser et à déguster.

Puis l'école a repris son rythme. Cette année, nous accueillons 50 élèves de la TPS au CM2. Ils sont répartis dans deux classes. Les TPS-PS-MS-GS-CP d'un côté avec Cyrille PERRAS et Viviane CHAMPALE et les CE1-CE2-CM1-CM2 de l'autre côté avec Huguette DEBISE. Nous respectons les horaires suivants : 8h30-11h45 et 13h30-16h30.
Notre année est découpée en 2 parties. La première est la mise en place de notre spectacle de Noël qui aura lieu le 14 décembre et dont le thème est la gourmandise. Quant à la deuxième partie, nous avons prévu un projet d'envergure dont nous reparlerons dans un prochain bulletin.

En attendant, nous vous donnons rendez-vous à notre vente à emporter qui aura lieu le 24 novembre et espérons une visite de votre part sur notre blog : https://www.blog-csnd.fr/

LA PAUSE GOURMANDE

Organisée par la Communauté d'Agglomération de l'ouest Rhodanien (COR) , elle a eu lieu les 3 et 4 août au col des Écharmeaux. Grâce à l'aide de certaines communes de la COR, de bénévoles, ainsi que de l'équipe technique de l'OT et de HVA Initiatives, cette manifestation s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les exposants étaient au nombre de 38 (contre 21 en 2018) avec des stands variés et de qualité.

Les 10 animations proposées furent des rendez-vous culturels, ludiques ou musicaux pour enfants et familles.

Ce fut une belle animation estivale

LE RÉVEIL DE LA MONTAGNE

Cette année, nous avions sollicité un super groupe, TODA, pour la fête de la musique. Il a tenu ses promesses et toutes les personnes présentes ont été enthousiasmées par leur prestation. Le temps n'a pas été de la partie et nous étions finalement peu nombreux, malheureusement.

Festi'vallées, le traditionnel festival annuel des fanfares du groupement des 3 vallées s'est déroulé à St Nizier dans une ambiance caniculaire. Mais rien n'arrête le RMP ! Nous avons tenu notre rang et nous avons à nouveau passé un bon moment.

Nous avons participé aux colonies musicales d'été de Cublize en aidant 4 de nos jeunes fanfaron-e-s à en profiter. Toujours aussi radieux-ses à la fin du séjour, quoiqu'un peu fatigué-e-s, mais motivé-e-s à fond pour les prochaines sessions !

Les inscriptions à l'Ecole de Musique et de Danse Intercommunale (EMDI) de la COR sont closes. 4 jeunes et 4 moins jeunes musiciens du RMP suivront les cours dispensés à Lamure et à Poule, en individuel et en ensemble, en master class et en ateliers. Cette année encore, le RMP compensera la différence de tarifs pour permettre aux jeunes de venir bientôt renforcer les rangs de l'harmonie.

Pour 2018/2019, notre AG a restitué un bilan satisfaisant : 44 musiciens, 16 prestations sur Poule et à l'extérieur– dont Villefranche et le Groupama stadium ! -, une fête de la musique enthousiasmante - mais perturbée par une météo contraire-, un bilan quasi équilibré et une trésorerie d'aplomb. Nous sommes prêts pour attaquer l'année à venir.

Et cette année … nos énergies seront concentrées sur l'organisation de Festi'vallées, Festival des 3 vallées, les 4 et 5 Juillet prochain.
Nous vous en parlons depuis quelques temps déjà. Les réflexions avancent, les idées se précisent, les budgets se constituent, les appels à contribution ne vont pas tarder …
Soyez attentifs, échauffez-vous : vous n'avez jamais été aussi près d'embarquer pour participer à cette aventure et à ce grand moment de vie locale.

Vous rappelez vous de l'ambiance du morceau d'ensemble en 2012 ?

Et soyez rassurés, nous aurons quand même assez d'énergie pour notre rendez-vous de la Ste Cécile. Il aura lieu le 23 Novembre. Venez nombreux … Nos chefs (dont un nouveau venu) vont nous conduire à la baguette pour vous proposer un super concert !

A très bientôt.

SAPEURS-POMPIERS

Voici l'actualité du centre et de l'amicale des sapeurs-pompiers.

Concernant l'activité opérationnelle de cette année elle reste stable par rapport à 2018. Lors de la rédaction de cet article nous avons effectué environ 150 interventions. Nous avons eu le plaisir d'intégrer dans nos rangs en tant que sapeur Tanguy Terrier de Chénelette qui poursuit actuellement sa formation initiale de secours et d'incendie. Nous sommes aujourd'hui 28 sapeurs-pompiers volontaires à Poule les Echarmeaux.

Avec les fortes chaleurs connues cet été le risque de feux de forêt était très élevé. Des renforts ont donc été déployés dans le sud de la France. Certains de nos éléments comme Clément Sapin, caporal-chef au sein du centre depuis 2010, sont partis en « colonne » pour prêter main forte. Nous rappelons à chacun, lors des épisodes de canicule, quelques règles de bases à respecter.

Du côté de l'amicale nous avons été heureux de voir que la fidélité est encore au rendez-vous pour notre traditionnelle fête des sapeurs-pompiers le 6 juillet dernier. Le concours de pétanque a regroupé au total 152 personnes sous un beau soleil l'après-midi. Le soir nous avons accueilli 300 personnes autour d'un plateau repas préparé par Patrick Lathuillère. Cette journée s'est conclue par le feu d'artifice et le bal des pompiers dans une ambiance conviviale. Nous tenons à remercier la municipalité ainsi que les conjoints et conjointes des sapeurs-pompiers pour leur participation au bon déroulement de cette journée. Nous passerons également cette fin d'année pour les calendriers 2020.

Nous partageons la peine de la famille Champale lié au décès de Robert le 23 août dernier. Il était un membre actif de l'association des anciens sapeurs-pompiers en participant aux différentes sorties et regroupements. Il comptait au sein de la caserne 35 ans de service et les médailles d'honneur des 30 ans et de Vermeil.

Nous vous souhaitons une agréable rentrée et une bonne fin d'année.

TAROT-CLUB DE L'AZERGUES

En 2020, le TAROT-CLUB DE L'AZERGUES va fêter ses 25 ans ; un jeune club si on considère la moyenne d'âge des participantes et participants.

Les parties se déroulant tous les mardis après-midi, il est vrai que la quasi-totalité des joueuses et joueurs sont en retraite, même si quelques passionné(e)s de tarot, encore en activité, ont pu organiser leur vie professionnelle afin de bénéficier d'un après-midi de congé le mardi. Mais nous jouons également tous les vendredis soirs.

Le club compte plus de 50 adhérentes et adhérents. Ils viennent de Poule les Écharmeaux et également de différentes communes des alentours: de la vallée d'Azergues, mais aussi de l'Arbresle, du pays de Tarare, ou encore de la Saône et Loire. D'ailleurs les adhérents « voisins », nous ont invités début juin, à jouer une journée à Varenne sous Dun.

Tous les joueurs et joueuses apprécient la bonne ambiance qui règne lors des jeux ; ambiance liée à la bonne humeur et au respect de chacun.

L'assemblée générale, qui se tient toujours un dimanche de mars, est l'occasion d'une journée de jeu dans un restaurant de la région, avec repas de midi offert, repas du soir, et soupe à l'oignon pour les plus « accros » au jeu. En avril de cette année, le club a également organisé une sortie à Lyon pour le spectacle d' Holiday on Ice.

Il va aussi proposer à ses adhérentes et adhérents de jouer toute la journée du 22 octobre. Il en est de même pour le cadeau de Noël : une journée de jeu début janvier. Pour ces deux journées, le repas de midi, offert par le club, sera préparé par le traiteur du village, et sera servi dans la salle municipale.

A ce sujet, le club remercie la municipalité de Poule les Écharmeaux qui met à sa disposition cette salle.

Bonne rentrée à toutes et à tous, et bonne chance.

Salles, terrains communaux et vie associative

Notre village a toujours été fier de sa vie associative. En effet de nombreuses associations existent depuis plusieurs dizaines d'années. Grâce aux infrastructures existantes, diverses activités régulières peuvent être pratiquées.

En cette rentrée automnale, voici un petit rappel de ce qui est proposé :

Salle municipale (place de l'Église) :

Jeux de carte, scrabble… mercredi de 14h à 18h avec le club des Genêts d'Or.

Tarot le mardi de 14h30 à 18h et le vendredi à partir de 20h avec le TAROT-Club de l'Azergues.

Salle Saint-Martin ou salle municipale

Patchwork pour les enfants le mardi de 18h à 19h15 et pour les adultes de 19h30 à 21h30 avec l'Association des Familles.

Ancienne mairie (place de l'Église)

Répétitions du Réveil de la Montagne le samedi soir ou le dimanche matin.

Solfège et instruments avec l'école de musique de la COR le mercredi matin et le samedi après-midi.

Entrainement sportif des Sapeurs-Pompiers.

Salles des fêtes

Sophrologie Yoga le lundi de 18h30 à 19h30.

Pilates le lundi de 19h45 à 20h45.

Théâtre le mardi à 20h avec « les dix gagas ».

Danse country le jeudi de 19h30 à 21h avec « Écharmeaux Country club ».

Et aussi

Terrain de foot

Entraînements du FCLP les soirs en fonction des âges : le mardi, un mercredi sur deux, le vendredi.

Jeux de boules

Sans oublier la **médiathèque** « le jardin des mots » rue Croix des Rameaux le mercredi de 10h à 11h30, le jeudi de 16h à 18h et le samedi de 9h30 à 11h30.